



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POUSSAN

Séance publique du lundi 18 mai 2015 à 19 heures

PROCES-VERBAL

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Jean-Louis LAFON, Michel BERNABEU, Jean-Claude PAGNIER, Isabelle ALIBERT, Nathalie CHAUVET, Isabelle BAINÉE, Sonia REBOUL, Damien MAURRAS, Terry ADGE, Paula SERRANO, Jacques LLORCA, Pierre CAZENOVE, Christian BEIGBEDER, Liliane MOUGIN.

Etaient absents excusés avec procuration :

Serge CUCULIERE ayant donné procuration à Jésus VALTIERRA
Jeanne TABARIES ayant donné procuration à Jean-Louis LAFON
Marianne ARRIGO ayant donné procuration à Michel BERNABEU
Gilles FOUGA ayant donné procuration à Christian BEIGBEDER

Etaient absents excusés sans procuration : Stanislas THIRY, Delphine REXOVICE, Danièle NESPOULOUS

Mesdames et Messieurs, bonsoir, je déclare la séance ouverte, le quorum est atteint

Secrétaire de séance : je vous propose Sonia REBOUL

Monsieur le Maire : est ce qu'il y a des observations sur le procès- verbal ?

Pierre CAZENOVE : une toute petite.... Madame BOURDEAUX, vous « singez » un avenant à la convention page 4. Voilà, je pense que vous signez. J'en profite pour m'excuser si vous le permettez je garderai les lunettes noires, j'ai des petits problèmes de vue, merci.

Monsieur le Maire : nous allons approuver et voter ce compte rendu.
Adopté à l'unanimité.

Je vais vous donner l'ordre du jour :

- Finances – Budget Principal 2014 – vote du compte administratif ;
- Finances – Budget Principal 2015 – vote du compte de gestion ;
- Domaine public – Marché hebdomadaire – modification ;
- Domaine public – Foire bio – instauration ;
- Domaine public - Foire bio – tarifs ;

- Sécurité publique – Police Municipale – Fourrière automobile.

Avant toute chose je voudrais vous présenter deux personnes, un nouvel arrivant sur la commune de Poussan, nous en avons parlé, c'est Monsieur Gabriel HIRSCH qui est derrière moi, qui va se lever, qui est le nouvel adjoint au D.G.S. Il vient du Nord. C'est lui qui nous a amené un peu de chaleur. Bienvenu à Gabriel. Je vous présente Monsieur TORRES qui était anciennement trésorier et j'ai appris que maintenant il fallait l'appeler Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire.

Monsieur TORRES se présente à l'assemblée ainsi que Gabriel HIRSCH

Monsieur le Maire présente la décision n° 2015 -15

Décision du Maire n 2015-15 : Hérault Aménagement - une assistance sur la mission d'assistance concernant l'appel à projet sur la cave coopérative pour un montant forfaitaire de 12 960 euros TTC.

Enumération de la décision par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions,

Liliane MOUGIN : Monsieur le Maire, ceci est votre décision. Ce qui domageable c'est que personne n'ait su quoique ce soit concernant ce projet, ce que vous voulez faire de la coopérative. Vous savez bien que cette coopérative c'est un des emblèmes de la commune et voir celle-ci échapper aux Poussanais demande quand même une explication. Et d'autre peut-on en savoir un peu plus sur la mission de prestations d'Hérault Aménagement. Hérault Aménagement, je le dis peut être aux citoyens qui ne le savent, fait partie du conseil Départemental et c'est ouvert à l'actionariat. Le Département détient 79, 70 % du capital, donc cela aussi demanderait des explications mais ce n'est pas le sujet ce soir. Donc en fait, je voudrai savoir un peu plus en quoi concerne cette mission de prestations et quel est ce projet que vous avez déterminé.

Monsieur le Maire : Le projet n'a pas été déterminé bien évidemment, il faut que nous le fassions ensembles. C'était prévu nous en avons parlé. Nous l'avons évoqué et cela va se faire très prochainement. Avant toute chose il fallait nommer quelqu'un pour gérer cet appel d'offre et toute la procédure. C'est un projet qui a dix ans et que l'on doit adopter à l'époque à laquelle nous vivons. Vous serez consulté pour la conception de ce projet. Il y a un projet de vendre cette cave coopérative et il y a un projet dessus que nous déterminerons ensembles. Quand à vos interprétations au niveau du conseil départemental, je ne sais pas ce qu'ils vous ont faits. Ils sont incontournables, ce sont des sociétés d'économie mixte, ou bien l'on va sur des privés ou on va vers ces sociétés. Les SEM ont beaucoup plus de latitude que les sociétés ou l'on a que des fonctionnaires. Je n'ai pas trop de soucis à travailler avec ce genre de structure.

Liliane MOUGIN : pardonnez-moi, en fait on voudrait savoir exactement à quoi correspond cette somme de 12 960 euros, pour quoi ? Pour qui ?

Monsieur le Maire : je vous l'ai dit

Liliane MOUGIN : cela se décline comment ?

Monsieur le Maire : quand on va décider d'un projet, c'est eux qui vont le monter car chez nous personne n'est capable de le faire mis à part une structure similaire à la leur. C'est une aide pour monter le projet et pour lancer les appels d'offres et tout ce qui va autour, tout simplement. C'est un prix normal pour une prestation demandée.

Jacques LLORCA : je vais rejoindre assez précisément ce qui vient d'être dit. Il y a un projet qui en 2004 ou 2005 a légitimé l'achat de la coopérative puisque c'était sur la base d'emprunts que nous avons décidé ensemble avec un projet élaboré. Le principe de la démarche plutôt que justement avoir affaire automatiquement à Hérault Aménagement, c'est-à-dire à une collectivité semi publique. Prévoyez

beaucoup plus en rapprochement public-privé et qui semblait être à l'époque beaucoup plus favorable notamment en recherche d'investissements et d'accompagnement du projet. N'en demeure pas moins qu'aujourd'hui on a un peu la sensation que c'est un peu en aveugle que l'on passe la commande à Hérault Habitat et c'est vrai qu'il aurait été peut être un peu plus constructif que d'avoir discuté avant comme on en avait convenu les uns et les autres, ce n'est pas la première fois que le sujet vient sur la piste si j'ose dire et pour avoir quand même des idées plutôt précises des attentes en matière d'urbanisme, d'animation, de valorisation du terrain, des terrains même parce que ce sont des valeurs fatalement par toutes les mêmes. De même que l'espace Decoux a côté peut être un point d'interrogation supplémentaire, la voirie, etc.. Autrement dit la figure de proue de Poussan s'est un défi à l'aménagement urbain et en même temps cela doit être une interrogation au développement économique et à certaines formes d'emploi. Ça s'est un peu dommage que l'on en ait pas débattu entre nous parce que Monsieur le Maire c'est vous qui le dite, il n'y a pas de compétences dans le conseil municipal ou autour pour approcher cette question mais en réalité il y en a. il y en a sur tous les bancs et donc on aurait pu ensemble dégrossir le projet de telle sorte que la commande aurait été une commande intelligente au bon sens du terme. Tandis que là on part pied et poing lié en disant voilà c'est Hérault, conseil départemental qui prend la commande. On n'est pas contre le conseil départemental bien entendu mais en même temps il est important au titre de la démocratie élémentaire que les élus municipaux instruisent en amont un vrai projet de telle sorte que l'on sache exactement ce que nous on veut. Parce qu'on l'a déjà dit plusieurs fois c'est quand même les élus qui sont mandatés pour piloter et non pas pour subir la technocratie puisque là on est devant une approche qui va être technocratique. Après les procédures sont ce qu'elles sont.

Monsieur le Maire : cela va être vite fait on ne pas épiloguer 106 là-dessus. Je crois qu'on s'est mal compris ou que vous avez fait semblant de ne pas comprendre. Le projet nous en discuterons nous, le projet ce sera le nôtre. Il est hors de question que ce soit Hérault Aménagement qui fasse le projet, ils accompagneront le projet y compris quand je parle de compétences. Les compétences pour monter les appels d'offres nous les avons, eux ont beaucoup plus de compétences que nos services et d'une autre façon. Donc je répète ce que j'ai dit, ce qui a été dit, ce qui aurait dû être compris, c'est que Hérault Aménagement en aucun cas ne prendra la décision de faire quoique ce soit sans notre consentement donc je le répète haut et fort il n'y a pas de projet, on est sur un projet qui date maintenant, qu'il faut remettre à l'ordre du jour très certainement mais en aucun cas les élus en seront occultés. Ce n'est même pas un problème d'avoir mis quelqu'un pour gérer tout cela et les quelques appels d'offres qui sont partis sur des études de sols, dont nous allons avoir besoin, ce sont eux qui le font car ils ont la compétence de le faire, nous aussi mais nous n'avons pas le temps de le faire. Hérault Aménagement ne présentera en aucun cas un projet. C'est le projet que nous déciderons ensemble qui sera présenté et qu'Hérault Aménagement mettra en forme. Personne ne sera occulté. Nous en avons parlé et il a semblé intéressant de mandater Hérault Aménagement pour diverses raisons, une fois que la mission sera terminée, si elle ne nous satisfait pas on pourra changer de prestataire. Ce qui n'occulte en rien le partenariat public-privé, puisque Hérault Aménagement n'est tributaire de rien, on signe un contrat pour nous accompagner tout simplement, donc je le précise et rien n'a été décidé.

RAPPORT N° 06

FINANCES – Budget Principal 2014 – Vote du Compte administratif

Je vais aller me reposer la voix et je vais laisser la présidence de séance à Madame PUGLISI qui est la première adjointe, je vais me retirer jusqu'à ce que vous ayez voté ou non ce compte administratif.

Yolande PUGLISI : Monsieur Natta, la parole, je demande par contre pour des soucis d'enregistrement à Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire, Monsieur Torres de venir avec nous parce que malheureusement on n'a pas entendu ni enregistré tout ce qui a été dit au préalable. Si vous devez intervenir il faut que vous parliez dans le micro pour que ce soit enregistré, Merci. Ghislain à toi.

Ghislain NATTA : on va examiner le compte administratif 2014. Ce compte a été examiné en commission des finances le 06 mai 2015. On va prendre le document que vous avez tous eu concernant le compte

administratif et on va commencer par la page 6.
A l'exécution du budget

En section de fonctionnement
En dépenses 4 349 665.21 euros
En recettes 5 433 912.47 euros

En section d'investissement
En dépenses 2 719 431.76 euros
En recettes 2 254 899.93 euros.

Nous avons eu un report de l'exercice précédent en investissement de 231 992.10 euros

Ce qui nous fait un total de report
En dépenses de 7 301 089.07 euros
En recettes de 7 688 812.40 euros

A cela s'est ajouté les restes à réaliser qui ont reporté sur l'exercice 2015
En section d'investissement 161 608.95 euros
En recette d'investissement 270 945.29 euros

Le résultat cumulé de l'ensemble de ces sommes
En section de fonctionnement
Dépenses 4 349 665.21 euros
Recettes 5 433 912.47 euros

En section d'investissement
Dépenses 3 113 032.81 euros
Recettes 2 525 845.22 euros

L'exécution du budget en cumulé
Dépenses 7 462 698.02 euros
Recettes 7 959 759.69 euros

En ce qui concerne l'exécution du budget qui a été voté par chapitres je vais vous donner lecture des montants réalisés par chapitres au niveau du fonctionnement en dépenses et en recettes et ensuite par opérations dans la section investissement.

Au niveau du fonctionnement
Dépenses
Chap. 011
Charges à caractère général – 1 0179 119.27 euros
Charges de personnel et frais assimilés chap. 012 – 2 218 577.97 euros
Chap. 014 atténuation de produits – 44 000 euros

Compte 65 – autre charge de gestion courante 466 520 .91 euros

Le total des dépenses de gestion courante se sont élevés à 3 808 218.15 euros soit une exécution par rapport aux prévisions budgétaires de 99.18 %.

En charges financières au chapitre 66
Réalisé – 206 774.66 euros
Charges exceptionnelles – 37 750.98 euros

Ce qui fait un total des dépenses réelles c'est-à-dire total des gestions courantes plus les charges financières de 4 052 743.79 euros donc une exécution par rapport au budget de 98.40 %.

Ensuite nous avons des opérations pour ordre qui se montent à 296 921.42 euros ce qui nous fait un total général des dépenses en fonctionnement de 4 349 665.21 euros.

Au niveau des recettes du fonctionnement

Chapitre 013 – atténuation de charges

Réalisé 182 742.55 euros

Produits de services de domaine et vente – chapitre 70 – 643 044.69 euros

Chapitre 73 - impôt et taxe – 3 245 900.14 euros

Chapitre 74 - dotations et participations – 1 027 244.91 euros

Chapitre 75 – autre produit de gestion courante – 27 982.85 euros

Ce qui fait au niveau des recettes de gestion courante un montant réalisé de 5 126 915.14 euros avec un taux de régulation de 99.55 %.

Au niveau des produits financiers – produits exceptionnels

Produits financiers – 15.57 euros en montant réalisé

Produits exceptionnels – 247 132.61 euros

Ce qui fait un total des recettes réelles d'un montant de 5 374 063.32 euros avec une exécution budgétaire de 100.32 %.

A cela s'ajoute des opérations d'ordre de transfert entre sections

Chapitre 042 – 52 849 .15 euros

Ce qui fait un total de recettes exécutées de 5 433 912.47 euros donc avec un excédent de fonctionnement 1 084 247.26 euros que l'on a examiné lors du vote du budget puisqu'on a fait une anticipation sur les résultats de l'exercice.

Voilà pour les dépenses de fonctionnement.

Sur la section investissement

Réalisé

Chapitre 204 – 11 242.10 euros

Chapitre 21 – 29 150.00 euros

Sur les opérations de sport rien n'a été réalisé

Bâtiments – 61 311.34 euros

France télécom – 36 892.54 euros

Terrains – 1 592.74 euros

Matériel – 46 446.25 euros

Groupe scolaire – 30 490.30 euros

Voirie et trottoirs – 1 525 725.79 euros

Eclairage public – 285 316.47 euros

Montant réalisé en dépenses d'équipement de 2 027 167.53 euros.

En dépenses financière

Capital d'emprunts – 492 415.08 euros

Dépôts et cautionnements reçus – 140 000 euros

Dépenses réelles d'investissement

Réalisé de 2 659 582.61 euros donc 73% des prévisions budgétaires

On ajoute à cela
Travaux en régies – 59 849.15 euros

Total des dépenses d'investissement de 2 719 431.76 euros

Sur les recettes d'investissement
Emprunt réalisé – 200 000 euros
Subventions d'équipement transférables de 29 150.00 euros.
Subventions de groupement de collectivités – 49 000 euros
Subventions d'autres groupements – 35 599.81 euros
Participation pour voirie et réseaux – 15 717.53 euros
Participation pour projet urbain partenarial – 372 833.57 euros
Immobilisations en cours – 32 780.99 euros

Ce qui fait des recettes d'équipement – 735 081.90 euros

A cela on rajoute les recettes financières
Fonds de compensation de la TVA – 234 595.06 euros
Taxe d'aménagement – 85 122.42 euros
Excédent de fonctionnement capitalisé – 903 179.13 euros

En recettes réelles d'investissement – 1 957 978.51 euros avec une exécution de 74%

On ajoute à cela des opérations en section d'investissement que l'on avait eu en section de fonctionnement - 296 921.42 euros ce qui fait un total de recettes de 2 254 899.93 euros, donc un résultat déficitaire de la section d'investissement de 464 531.83 euros.

Voilà pour l'examen du compte administratif. Est-ce que vous avez des questions ?

Jacques LLORCA : on vous remercie Monsieur NATTA de cet exposé synthétique qui évidemment est la démonstration de l'équilibre général, il ne saurait en être autrement mais ce qui nous intéresse c'est dans le détail voir comment il y a à la fois des dépassements, des minorations par rapport aux crédits ouverts et par rapport aux reports de 2013. Autrement quelle gymnastique vous avez été amené à faire pour arriver à équilibrer l'ensemble de cette présentation. Alors nous n'allons recommencer l'analyse ligne par ligne du débat que l'on a eu sur le BP 2015. On peut faire pareil là il y a absolument pleins de lignes qui posent questions mais on peut prendre quelques exemples simplement, et de façon macro ce qui est frappant dans l'approche c'est que l'investissement régulièrement fait l'objet de reports et d'opérations qui ne sont pas réalisés lorsqu'elles sont annoncées. Que parfois même il y a les 200 000 euros par exemple, un emprunt qui traîne pendant pratiquement 1 an alors qu'il semblait qu'au moment du vote, cet emprunt était légitimé par un achat immédiat, ce sont les terrains Fondère pour être explicite. Ça c'est quelque part assez surprenant. On peut se demander si dans la trésorerie qui est présentée si ces 200 000 euros comptent. Qu'est-ce qu'est devenu aussi à un moment donné le vote d'une ligne de trésorerie de l'ordre de 200 000 euros quand on suit les sinusoïdes de la trésorerie dans l'année, ce qui est normal, là aussi quand on rentre finement dans l'exécution budgétaire on s'aperçoit qu'il y a les postes qui montent en fonctionnement, des postes qui baissent, des recettes qui sont attendues qui n'y sont pas, des économies sur des lignes multiples d'entretien par exemple.

Ghislain NATTA : on va essayer d'arrêter parce que sinon on pourrait arrêter que je vous réponde au fur et à mesure

Jacques LLORCA : vous me répondriez si j'attaquais ligne par ligne, on va abrégé vous allez voir. On écrira par ailleurs et on en débattrà si vous voulez tranquillement, je dirai comme cela.

Yolande PUGLISI : juste pour clarifier s'il vous plaît Monsieur LLORCA, c'est une question ou c'est une constatation, donc on refait la commission des finances.

Jacques LLORCA : la problématique simple c'est que la commission des finances il arrive une masse de documents à un moment donné qui n'est pas tout à fait synchrone avec le temps que l'on a pour étudier les documents en question net avoir un vrai questionnement pendant la commission des finances. Personne n'y peut grand-chose sans doute on va dire comment cela, entre la préparation en amont la mise sur document, la communication des documents, on n'a pas le temps. Objectivement on n'a pas le temps de travailler sérieusement il faudrait réellement 15 jours, 3 semaines pour pouvoir travailler sérieusement les choses, ce n'est pas le cas, tant pis.

Yolande PUGLISI : alors je recommence, là c'est une constatation ou c'est une question

Jacques LLORCA : c'est une invitation à peut-être produire des documents plus en amont

Yolande PUGLISI : d'accord on l'a entendu. Pour le conseil de ce soir, c'est une question à monsieur NATTA ou c'est une argumentation.

Jacques LLORCA : c'est une question qui vous est posée en tant que responsable de la séance.

Yolande PUGLISI : non mais est-ce que c'est une argumentation que vous allez nous exposer ou est-ce que c'est une question ?

Jacques LLORCA : point c'est fini point. Voilà vous l'avez entendu c'est fini point.

Yolande PUGLISI : Très bien.

Jacques LLORCA : voilà et par rapport à cela simplement je disais il y a quelques points qui sautent aux yeux. Je prenais l'exemple des 200 000 euros qui ont été souscrits, qui courent toujours et qui ne servent ou ne servent pas en tout cas l'objet définit au moment. On retrouve dans les différentes opérations qui sont en cours, des opérations qui ont été amorcées en 2013, qui n'ont pas été réalisées en 2014 qui vont l'être peut être en 2015, le gymnase par exemple, un serpent de mer chronique que l'on retrouve. Je prendrais dans un ordre d'idées très différent, un autre exemple, SRU les 44 000 euros liés à notre état très faible de logements sociaux qui nous a valu une « amende » de la part de la Préfecture, or dans un débat antérieur, celui du budget, celui du DOB, il nous a été affirmé très fort que cette somme-là, bien entendu jamais nous ne la payerions et quelle serait même représentée en 2015 au budget éventuellement complémentaire au mois de septembre.

Yolande PUGLISI : ça s'est une question, Ghislain tu peux répondre s'il te plait.

Ghislain NATTA : les 44 000 euros lorsque l'on a débattu on avait simplement sur le triennal une acceptation sur la compensation sur les 3 ans que nous avons. Mais les 44 000 euros étaient en suspens. Donc je vous ai expliqué en commission des finances que ces 44 000 euros nous les avons découverts fortuitement avec la Trésorerie générale puisqu'ils étaient inclus dans le versement des centimes additionnels, donc nous avons simplement au mois de janvier en faisant le rapprochement avec les services de la DGFP un manque à gagner sur le versement de la fiscalité locale qui provenait justement de cette retenue de 44 000 euros. Mais cela nous ne l'avons découvert qu'au mois de janvier. Et ensuite nous avons eu confirmation pour 2015 de pérennité de 59 000 euros.

Jacques LLORCA : oui, absolument si vous vous souvenez c'est moi-même qui vous aie écrit point par point la procédure signée par la Préfecture et l'aboutissement à 59 000 euros. Ce n'est pas vous qui nous l'avez donné c'est nous qui l'avons apporté. Mais par contre

Ghislain NATTA : Monsieur LLORCA la Préfecture ne vous a pas écrit elle a écrit à la commune.

Jacques LLORCA : Non mais par contre, vous me permettrez de ne pas croire sous des déclaratifs que la préfecture était partie pour « faire cadeau » de cette somme étant donné l'état du nombre de logements

sociaux sur Poussan depuis des années, il est évident que la méthode Couet ne peut pas servir à légitimer la démonstration. Après on peut parler sans fin, mais le constat est que les 44 000 euros en question est bien on ne les retrouvera pas, ils n'y sont pas, ou ils sont plutôt prélevés, on les retrouve ailleurs en prélèvement, bien entendu. Voilà ça s'est un exemple. Je voulais citer aussi un autre exemple, dans les recettes d'investissement, on en a un peu parlé en commission des finances, la recette de la TLE par rapport au crédit ouvert qui était de 150 000 euros, la rentrée est de 85 000 et des poussières, c'est-à-dire elle est sensiblement inférieure à l'attente. Là la question qui était posée c'était de savoir pourquoi on se retrouve avec une recette sensiblement inférieure au prévisionnel et nous avons évoqué et nous persistons, en disant attention autour de ça il y a une politique fiscale à revoir et à prendre en main sérieusement et notamment la problématique de la cabanisation parce que bientôt on ne pas être, comment dire, sympa parce que ça fait pratiquement deux ans que nous soulevons la problématique de la cabanisation y compris autour d'un scandale autour duquel vous n'êtes pas en capacité de nous produire un permis de construire d'une maison magnifique réalisée par un avocat..

Ghislain NATTA : Monsieur LLORCA, on vote le compte administratif, on va s'arrêter. La TLE, vous nous sortez des chiffres ou des opérations dont on ne maîtrise pas le devenir. On parle de l'encaissement, on ne parle pas de la politique, on ne maîtrise pas l'encaissement de la TLE. Donc si avons encaissé 150 000 euros en 2014 c'est le résultat comptable du versement fait. En 2014 on a encaissé 85 000 euros mais on a encaissé 85 000 euros parce qu'on nous a versé que 85 000 euros. Après que ce soit le résultat d'une politique c'est une chose mais là, on vote sur les chiffres c'est tout.

Jacques LLORCA : Excusez-moi, on ne sera jamais d'accord là-dessus, vous le savez très bien. Que le gestionnaire ou comptable, je m'adresse à l'inspecteur divisionnaire, soit impitoyablement attentif aux chiffres, c'est évidemment normal mais excusez-moi les élus, qui a la foi doivent respecter les chiffres bien entendu sinon ce serait grave, mais qui a la foi sou tendent ces chiffres par une stratégie et une politique.

Ghislain NATTA : mais là on n'est pas sur une stratégie on est sur le compte administratif

Jacques LLORCA : vous êtes toujours en train d'expliquer ce n'est pas nous c'est l'autre

Yolande PUGLISI : excusez-moi Monsieur LLORCA, là ce soir on va voter et on reparlera de notre différence d'appréciation sur nos différentes stratégies de la politique sur Poussan.

Jacques LLORCA : Madame la première adjointe..... ;

Yolande PUGLISI : on va arrêter s'il vous plait, parce que cela va être un débat stérile, vous exposez régulièrement nos divergences de vues et on s'éloigne du vote de ce soir.

Jacques LLORCA : non pas du tout on ne s'éloigne de rien du tout puisque je vous épargne l'analyse pratiquement ligne par ligne, on ne s'éloigne de rien du tout mais pas contre, excusez-moi, je vais réagir à voter interpellation, quand vous décrêtez on va voter, je vous en prie, vous respecterez premièrement les principes, deuxièmement les personnes, troisièmement les choses que l'on a à dire sinon vous allez expliquer à 41% des Poussanais qu'ils sont inexistantes dans le paysage. Voilà si cela vous va comme ça, vous le dites.

Yolande PUGLISI : Je pense Monsieur LLORCA qu'au grès de tous les conseils municipaux les 41 % que vous représentez vous entendent largement, vous avez largement la parole, je recentre juste le débat sur le vote de ce soir, Monsieur LLORCA. Maintenant nous allons voter s'il vous plait

Ghislain NATTA : avant de voter au niveau du résultat cumulé, puisqu'on l'a constaté dans le budget 2015, au niveau des résultats cumulés on a en fonctionnement un excédent de 1 104 865.87 euros et en déficit d'investissement 696 523.93 euros. Donc nous avons par anticipation inscrit au compte 1068 les excédents reportés pour un montant de 1 104 865.87 euros qui était l'excédent prévisible et qui est l'excédent réalisé au vue du compte financier donc il n'y aura pas de vote de budget supplémentaire compte tenu de cette égalité. Là nous allons pouvoir passer au vote.

Yolande PUGLISI : qui est pour, qui s'abstient, qui est contre. 4 votes contre.

Question suivante toujours Ghislain NATTA

On libère Monsieur TORRES, merci de votre présence.

Monsieur TORRES : il y a conformité entre les chiffres du compte administratif, du compte de gestion. D'autre part je voulais indiquer quand même et saluer le travail qui a pu être fait par les équipes du fait que la fusion, comme je l'indiquai toute à l'heure du poste de Mèze, l'intégration des bases de données sur le logiciel comptable HELIOS s'est faite à la fin du mois de janvier et donc les conditions de démarrage de fin de gestion 2014 et aussi de démarrage de la gestion 2015 ont été quelques peu compliqués. Comme vous l'imaginez dès lors que l'informatique souvent est prégnante sur ces sujets, donc je voulais simplement faire une remarque pour dire tout le travail de qualité qui a pu être fait à l'occasion de la sortie du compte de gestion et des rapprochements qui ont pu être faits entre les équipes.

Ghislain NATTA : Merci Monsieur TORRES

Monsieur le Maire : Merci nous allons voter le compte de gestion, Monsieur NATTA, non le compte administratif ;

Ghislain NATTA : comme le disait l'inspecteur Divisionnaire, le compte de gestion est conforme au compte administratif, donc on va voter le compte de gestion, c'est simplement une approbation du travail de la Trésorerie.

Monsieur le Maire : sur ce compte de gestion qui correspond au compte administratif, qui est pour, qui s'abstient, adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 08

DOMAINE PUBLIC – Modification du marché hebdomadaire

Jésus VALTIERRA : Je vais vous faire l'historique du marché hebdomadaire qui se trouve le mardi et le vendredi à Poussan. C'est un marché à l'origine situé devant et dans les halles avec un certain manque de sécurité lié au passage des véhicules montants et descendants, d'où le changement de positionnement devant la place de la mairie actuellement. Une nouvelle réglementation nous conduit à acter les précisions sur le bon fonctionnement du marché et notamment de l'arrêté qui en fixe le règlement. Vous avez tous pu prendre connaissance du règlement général du marché hebdomadaire et voir que les tarifs sont bien définis ainsi que les heures d'ouverture et l'attribution des emplacements et leur législation. Avez-vous des questions ?

Liliane MOUGIN : disons sur les halles sur le fait qu'il n'y ait plus du tout de marché aux halles, c'est un peu triste parce qu'en fait les commerçants environnant en tiraient un peu profit. N'aurait-on pas pu faire un marché peut être plus spécialisé avec les fleurs pour ne pas déshériter complètement le cœur de la ville. Il n'y a plus rien finalement.

Jésus VALTIERRA : spécialisé, il est spécialisé ici, au cœur de la ville si on fait des fleurs comme vous dites, bon et bien le marchand de fleur de la ville va rouspéter donc c'est un choix. Je pense que l'ensemble des Poussanais et je ne dis pas 41%, je pense que 100% des Poussanais apprécient que le marché hebdomadaire soit devant la place de la mairie.

Liliane MOUGIN : pardonnez-moi, je ne veux pas polémique sans fin mais j'ai eu d'autres échos. Je comprends votre argument par rapport à la sécurité et au manque de stationnement mais dans la mesure où dans l'avenir nous aurons peut-être un autre parking, peut être que cela pourrait être réétudié, peut-

être dans l'avenir pour faire un petit marché de temps en temps aux Halles.

Jésus VALTIERRA : cela va venir, il n'y pas la sainte Catherine, il y a le marché bio qui vient donc je vous réponds.

Monsieur le Maire : par contre on peut rajouter que rien n'est figé. Tout simplement c'est que les commerçants actuellement se retrouvent beaucoup mieux ici qu'en bas. Ils avaient émis le souhait de rester quelques temps encore ici. Il avait été décidé de faire les 6 mois d'été ici et 6 mois en bas. Pourquoi pas ? Ce n'est pas figé mais ce règlement sera le même pour le bas aussi. Il fallait mettre les choses en règle. Rien n'est figé, cela avait été évoqué, on règle celui-là et puis si on doit rajouter l'autre on le rajoutera sans problème.

Pierre CAZENOVE : on vote pour le règlement, on ne vote pas pour la situation du marché, d'accord.

Monsieur le Maire : oui. Nous allons voter
Adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 09 DOMAINE PUBLIC – Foire bio – Instauration

Isabelle BAINÉE : afin de pérenniser la foire Bio qui a été créée en juillet 2014 dans la commune nous vous proposons de bien vouloir voter le règlement général qui s'appliquera à cette manifestation. Je vous précise que ce règlement a été travaillé en commission Agenda 21 du 10 avril dernier. Il fixe notamment les modalités de participation pour les exposants, nous avons également soumis ce règlement au civam bio 34 qui est l'organisme professionnel partenaire. Concernant la date de cette foire elle sera fixée chaque année par arrêté municipal, la foire se déroulant tout de même en période estivale mais nous n'avons pas forcément bloqué une date.

Monsieur le Maire : questions ?

Pierre CAZENOVE : simplement sur le point que vous nous présentez on aperçoit des pointillés qui je suppose matérialisent des barrières, très bien. Et en haut on ne les aperçoit pas donc on pense.

Isabelle BAINÉE : Non elles ont été oubliées, le boulevard sera coupé donc en termes de sécurité on n'a pas de soucis

Pierre CAZENOVE : d'accord, très bien

Monsieur le Maire : nous allons voter qui est pour. Adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 10 DOMAINE PUBLIC – Foire bio – Droits de place

Isabelle BAINÉE : Concernant le droit de place. Il se rapproche des tarifs pratiqués lors de la foire Sainte Catherine, tarifs qui ont été votés au mois de novembre 2014. La majorité des emplacements faisant un maximum de 4 mètres linéaires, nous vous proposons un droit de place fixé à 15 euros pour un emplacement égal ou inférieur à 4 mètres et 5 euros le mètre linéaire supplémentaire.

Monsieur le Maire : Questions ?

Pierre CAZENOVE : oui une question toute simple qui tombe sous le gens j'ai envie de dire. Ne vaut-il pas mieux minimiser le cout du prix de la place pour essayer de favoriser le nombre de stands. Est-ce que vous avez pensé à cela ?

Monsieur le Maire : c'est vraiment le minimum par rapport à ce qui se pratique autour. C'est vrais qu'au tour ce n'est pas chez nous mais enfin les commerçants ne sont pas surpris et ne rechignent pas à payer quelques euros pour un emplacement de 5 mètres.

Pierre CAZENOVE : justement cela pourrait être un tarif attractif je dirai, qui pourrait après progresser de façon régulière d'année en année pour atteindre cette somme.

Isabelle BAINÉE : Non on va rester sur cette position, cela me paraissait plus simple de caler sur ce qui faisait au niveau de la Sainte Catherine et ça n'a pas l'air de poser de problèmes actuellement.

Monsieur le Maire : très bien nous allons voter, qui est pour, qui s'abstient, donc 4 abstentions.

RAPPORT N° 11

SECURITE PUBLIQUE – Police Municipale – Fourrière automobile

Pascal GIUGLEUR : dans sa séance du 30 aout 2010, le Conseil Municipal avait approuvé le recours à une procédure de délégation de service public concernant l'exploitation d'une fourrière automobile assurant l'enlèvement et la garde de véhicules retirés de la voie publique en application du code de la route et des arrêtés municipaux.

Cette délégation, ayant été conclue pour une durée de trois ans, est arrivée à expiration depuis le 5 aout 2013.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1411-1 à L 1411-12 ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant que la Commune connaît régulièrement des gênes en matière de circulation, de stationnement et de sécurité, en raison de stationnement prolongé ou d'abandon de véhicules sur la commune ;

Considérant que le montant annuel des sommes reçues par l'ancien prestataire n'excédait pas la somme de 68 000 € par an et que la durée envisagée de la convention est de 3 ans, il est possible de recourir à la procédure simplifiée de délégation de service public prévue à l'article L 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Donc on vous demande de voter cette procédure simplifiée et de donner à Monsieur le Maire la délégation pour pouvoir mettre en place cette convention

Monsieur le Maire : questions ?

Jacques LLORCA : oui une remarque, quand est-ce nous aborderons ou nous déciderons peut être de mettre fin au gel de l'espace qui apparemment est consacré à la pétanque sur le jardin public et qui chroniquement est vide de tout pétanqueur ou bien de temps en temps voit la présence de quelques pétanqueurs. Quelque part, vous évoquez le problème de stationnement, hier au soir par exemple, je vais prendre mon cas, je suis rentré relativement tard sans doute, je n'ai trouvé aucune place sur le jardin public et donc je me suis garé le long des blocs qui prolongent la pétanque originale et non pas le nouveau parking qui est limité par les bancs et qui est barré par des barrières amovibles. Et donc quelques temps auparavant j'ai rencontré Monsieur de Saint Martin sur le terrain, qui me faisait part de quelques chicanages avec quelques pétanqueurs et qui se disait et bien effectivement là même à la mairie on a de temps en

temps un agacement à constater ce que je viens d'évoquer. Alors il y a un paradoxe d'un côté à, et on peut comprendre car il y a des endroits bien précis où il y a des voitures qui stationnent éternellement et qu'il faut les enlever. Mais en même temps il y a un nombre de places significatif sur le jardin public qui sont gelés et au bénéfice d'utilisateurs vraiment temporaires. Voilà alors que là vu la centralité de ce parking, qui n'est plus réellement jardin public, mériterait sans doute que l'on accède à nouveau à ces espaces.

Pascal GIUGLEUR : je vais vous répondre. Ce n'est pas le sujet pour l'instant par contre cela peut être le sujet tout à fait dans une commission de sécurité publique, donc je vous engage à en discuter avec votre représentant, Monsieur Fouga et Madame REXOVICE qui viennent régulièrement à la commission sécurité publique pour que l'on puisse l'aborder, il n'y a aucun soucis. Mais là pour l'instant on va voter la demande de délégation pour la fourrière qui est nécessaire. Je vous remercie.

Pierre CAZENOVE : Je voudrais rajouter quelque chose qui ne sera pas dite tout à l'heure dans la question du stationnement. J'ai un regret, moi, un grand regret au niveau de la circulation dans Poussan, c'est le manque d'actions pédagogiques au niveau, tiens par exemple, du stationnement. On frappe fort avec la procédure que vous voulez nous faire voter, par contre on essaiera pas par exemple comme je l'avais proposé il y a quelques années, de faire des périodes vertes, oranges et rouges qui permettraient à la police municipale d'éduquer, je dis bien, car c'est une éducation le stationnement, progressivement les gens à bien stationner. J'ai un avertissement vert, j'ai un avertissement orange puis l'avertissement rouge, boum c'est peut être effectivement la fameuse fourrière ou bien un PV en bonne et due forme. Le problème c'est que à Poussan, encore ce matin quelqu'un me parlait du rétrécissement de la rue du Peyrou haut, l'autre jour deux personnes se sont un petit peu empoignées, voilà on n'a pas l'impression que l'on souhaite régler des problèmes de circulation et de stationnement à Poussan.

Pascal GIUGLEUR : toujours je vous réponds, les petits papillons qui ont été mis sur les pare brises on les a fait pendant pratiquement 3 ou 4 mois, on a informé les Poussanais, on a même informé plusieurs fois à travers le bulletin municipal et en mettant les papillons sur le parebrise, la police municipale pourra vous le confirmer. Et on n'a pas verbalisé, mais si vous voulez à force de prévenir, vous ne verbalisez jamais et les gens s'en contrefoutent complètement. Par exemple les disques de stationnement ne sont plus valables depuis plusieurs années, actuellement encore beaucoup de Poussanais, ne veulent pas acheter le nouveau disque de stationnement, mettent l'ancien disque et la police municipale ne les verbalise que très rarement sauf quand vraiment la personne est de très mauvaise foi, ce qui peut arriver, mais en général elle essaye d'être très diplomate là-dessus. Et pourtant c'est une loi, il y a un nouveau disque, il est valable partout dans l'Europe, toutes les communes l'ont mis en place et cela ne pose aucun problème. Donc croyez-moi, nous sommes très patients, mais là la fourrière c'est complètement différent, c'est pour éviter que les véhicules ne se garent vraiment n'importe où, là où s'est dangereux et très gênant, il n'est pas question d'envoyer en fourrière quelqu'un qui est mal stationné sur la zone bleu, c'est quelqu'un qui sera sur le trottoir, dans un carrefour, devant l'église pendant une cérémonie, etc et vous savez que là on en a besoin. Je pense que Monsieur le maire va faire passer au vote.

Monsieur le Maire : Nous allons voter qui est pour, qui s'abstient, 4 contre.

Si vous le voulez bien je vais clôturer la séance du conseil municipal et je répondrai aux questions diverses après. Vous avez compris je pense pourquoi, parce que tout simplement les questions diverses c'est aussi long que le rapport. Vous l'aurez enregistré, mais il ne figurera pas sur le procès-verbal.

Pierre CAZENOVE : c'est bien dommage, je ne sais pas, cela doit être légal si vous le faites bien entendu, c'est à vérifier. C'est vraiment regrettable car il y a des questions très importantes qui intéressent tout le monde.

Monsieur le Maire : ce sera enregistré,

Pierre CAZENOVE : je comprends mais enfin un PV c'est un PV, un enregistrement c'est un enregistrement.

Monsieur le Maire : un PV il faut que les gens pompent sur ce que l'on vous donne. Ou sur ce que l'on nous donne. Parce que le PV normalement il n'est qu'enregistré, excusez-moi donc ils iront à l'enregistrement. Il y a un problème de secrétariat et on ne va pas se ruiner pour payer 4 heures, il y a 8 pages sur le dernier compte rendu, vous pouvez le voir, il y a exactement 25 pages, il doit y en avoir 7 ou 8 sur les questions qui sont posées après. Donc les réponses y seront quand même, ce n'est pas qu'on les occulte et donc je n'entends pas ce qui se dit car les choses qui se lisent c'est que quelqu'un les fait passer. En général les gens vont sur le blog et écoutent ce qui s'est passé au conseil municipal

Pierre CAZENOVE : bien moi je prétends le contraire bien entendu...

Monsieur le Maire : je clôture la séance.